



Normandie

NON à la fin de la formation initiale dans les lycées professionnels NON à la marchandisation des élèves des LP

LA CGT ÉDUC'ACTION SYNDIQUE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Augmentation de 50% du
nombre de semaines de PFMP**

Le 13 septembre dernier, la déclaration du président Macron est venue compléter celles des semaines précédentes, allant toutes dans le même sens :

« Revaloriser le lycée professionnel »

d'après ses dires, en terminant le chantier de la transformation de la voie pro.

Il n'en est rien.

Cette idée n'est pas nouvelle. En avril 2012 déjà, Nicolas Sarkozy voulait passer l'année de terminale BAC PRO en alternance.

Les présidents passent mais les idées capitalistes avec, pour seul et unique objectif de monétiser la formation des jeunes les plus en difficulté, restent.

Non, Monsieur le Président, les élèves des lycées professionnels ne seront pas, comme par le passé, la main d'œuvre gratuite des entreprises demain.

Comment peut-on penser envisager d'augmenter le nombre de semaines en entreprise quand beaucoup d'élèves ont déjà tant de difficultés à décrocher les 22 semaines de stage, ce qui les mène tout droit à l'échec à l'examen ?

Comment peut-on penser envisager d'augmenter aujourd'hui le nombre de semaines en entreprise quand on a hier décidé de former des élèves au BAC PRO en 3 ans au lieu de 4 (BEP + BAC PRO) ?

Comment peut-on penser envisager d'augmenter le nombre de semaines en entreprise quand on commence à former des élèves au BAC PRO par une seconde « famille de métiers » qui réduit encore le nombre d'heures d'enseignement professionnel ?

Comment peut-on penser envisager d'augmenter le nombre de semaines en entreprise quand impose aux élèves de nouvelles pseudo-disciplines (Co-intervention, chef d'œuvre) qui réduisent aussi la pratique professionnelle ?

Comment vont s'organiser les enseignements en terminale ? L'enseignement professionnel sera-t-il confié exclusivement à l'entreprise ? L'enseignement général sera-t-il annualisé ? Les moyens horaires seront-ils réduits en favorisant un départ en décalé des élèves ? Le temps libéré sera-t-il consacré à l'accueil d'alternants ? Qui assurera le suivi des PFMP ? Sûrement les enseignants car nous serons « revalorisés mais en acceptant des tâches supplémentaires » : la casse de leur statut.

Contournement de la Loi

L'état, par des subventions ou exonérations de charges, finance déjà largement l'apprentissage.

Les élèves devraient déjà être payés pendant les **Périodes de Formations en Milieu Professionnel**, mais l'organisation des PFMP en 2 fois 4 semaines permet à certaines entreprises de ne pas payer en contournant la loi.

« Une gratification minimale doit obligatoirement leur être versée si, au cours de la même année scolaire ou universitaire, la durée du stage est supérieure à 2 mois consécutifs, ou va au-delà de la 309ème heure de stage effectuée de manière consécutive ou non

Si le montant de la gratification versée au stagiaire n'est pas supérieur à 3,9 euros par heure, elle n'est pas soumise à cotisation sociale. En revanche, si une convention collective prévoit une gratification supérieure à ce montant, elle est soumise à cotisations et contributions sociales. »

Donc à partir de la rentrée scolaire 2023, les élèves de terminale BAC PRO auront 16 semaines de stages en entreprise sur les 33 prévues. Le coût pour l'état : $3,92\text{€} \times 35 \text{ heures} \times 33 \text{ semaines} = 4527,60 \text{ € par élève !!!}$ Alors que les élèves de CAP passeront de 16 à 24 semaines de stage. Tiens 24 semaines pour les CAP, ce chiffre me fait penser à quelque chose mais quoi... ???

Ça y est, j'ai trouvé le nombre de semaines en centre de formation pour un élève de CAP en alternance. Simple coïncidence ou choix délibéré et libéral, les enseignants seront « libérés » pendant les stages des élèves. Les salles seront vides comme les ateliers. Alors pourquoi ne pas utiliser ce temps pour accueillir les alternants ?

Mais alors qui fera le suivi des élèves en entreprises pour garder ce lien qui, selon nos politiques, n'existe pas ? Et bien les « nouveaux » enseignants qui seront **« revalorisés mais en acceptant des tâches supplémentaires »**. CQFD.

La suite des déclarations ne va pas non plus dans le bon sens...

Adaptation de la carte des formations

Un élève de lycée pro naîtra, vivra, travaillera dans la même ville. **Retour à la bonne veille culture d'entreprise** avec les dérives et les risques que les situations passées ont déjà montré. Ces modèles d'entreprises ont laissé un chaos social, écologique et urbain toujours présent des années après. Sans parler du coût économique pour les villes et les collectivités. Ceci n'est pas en opposition avec la volonté de M Le Président :

« Nous voulons une école qui permette à nos enfants de maîtriser les savoirs fondamentaux, d'acquérir un esprit critique et une confiance en eux, de choisir leur destin en tant que citoyens, et d'accéder à un emploi qui réponde à leurs envies, à leurs talents comme aux besoins de notre société et aux enjeux du siècle. Pour y parvenir, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a présenté les transformations qui s'engageront dès cette année. »

Pour la CGT : l'école ne doit pas être sous la main mise des entreprises et l'ascenseur social doit continuer à fonctionner.

Choix des Conseils d'administration

Pour la CGT : Les diplômes professionnels doivent rester nationaux. Comment peut-on laisser le choix à des conseils d'administration, qui plus est présidé par un chef d'entreprise, décider du nombre d'heures de formation en enseignement général ? Voltaire voulait éclairer les gens. Macron fait comme Patrick Le Lay auprès des annonceurs publicitaires : « Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible »

**Le président Macron
montre une fois de plus le
choix de société qu'il a fait
pour la France :
Ce n'est pas le nôtre !**

Témoignage « Ma vie de prof en CFA »

La mode actuelle chez les responsables politiques consiste à faire la promotion de l'apprentissage et de la mixité des publics (élèves/apprentis/adultes en formation) dans une même classe. Or, avant de devenir PLP, j'ai travaillé plusieurs années dans un CFA géré par une Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et je ne voudrais surtout pas que le statut des PLP soit cassé pour être aligné sur les conditions de travail des formateurs/trices CFA. En voici les raisons.

Le temps de travail des formateurs/trices est annualisé sur un cycle annuel de 1 561 heures.

Chaque formateur/trice doit 782 h de face-à-face pédagogique effectif annuel. A cette base s'ajoutent :

- 80 h de temps de concertation et visites
- 50 h de remplacement et d'accompagnement à l'auto-formation.

La CCI peut demander jusqu'à 25 h de remplacement. Sur la base d'un volontariat individuel, ce volume peut monter jusqu'à 40 h ; le dépassement au-delà des 25 h étant récupérable.

Le temps de présence dans l'établissement est porté à 35 h/ semaine. Pour ce faire, il y a à disposition un bureau par personne (dans une pièce pouvant contenir 6 à 8 bureaux), une armoire, les ordinateurs étant en sous-nombre, il faut attendre son tour pour pouvoir travailler correctement.

Chaque bureau est équipé d'un téléphone de façon à pouvoir être joignable à tout moment. De fait dans un bureau à 8 personnes on devient rapidement secrétaire pour tout le monde et je vous laisse imaginer les conditions de travail et la performance du travail que vous pouvez fournir sur place.

Les formateurs/trices étant sur place, les remplacements peuvent être attribués le jour même et vous l'aurez compris, inclus dans le salaire de base donc non compris en heure supplémentaire.

Les formateurs/trices ont 27 jours de congés payés par an dont 25 imposés l'été et des dispenses de services imposées aux vacances scolaires et une semaine « volante » que les enseignants peuvent poser quand ils veulent et comme ils veulent (elle peut être décomposée en jours non consécutifs).

Les vacances scolaires sont les suivantes :

- pas de vacances en octobre, au mieux un jour ou deux en fonction des CCI ;
- deux semaines sans apprentis en décembre, une comptée en dispense de service et l'autre si on peut la poser en fonction des jours qu'il leur reste à prendre, sinon présence obligatoire sur site;
- 1 semaine en février et avril ;
- début des vacances d'été basées sur l'Education Nationale et reprise des cours la dernière semaine d'août (en général autour du 25 août).

Le salaire est basé sur une grille indiciaire bien en dessous de ce que l'on peut trouver dans l'Education Nationale. Pour exemple, après 10 ans d'ancienneté dans un CFA géré par la CCI, le salaire net est de 1 410€. La prime de sujétion pour les CCF n'existe pas et seule une éventuelle prime peut être attribuée en fin d'année civile (les critères d'attribution ne sont pas définis et là encore je vous laisse imaginer les conditions d'attribution).

Alors, les PLP, ça vous tente l'alignement de vos conditions de travail sur celles des CFA ?

**La CGT Educ'Action rappelle sa revendication :
La formation professionnelle
à 100% sous statut publique.**

Perte de postes et conditions de travail

Toutes ces décisions auront des **impacts très négatifs sur les conditions de travail des personnels**. Conditions déjà mises à mal par la mise en place de la première phase de la transformation de la voie professionnelle (TVP) avec la mise en place de la co-intervention, du chef d'œuvre puis des familles de métiers. **Alors qu'aucun bilan sérieux n'a été fait sur la première phase, le président passe à la deuxième phase.** Il parle de concertation mais lui et Blanquer n'ont pas entendu les doléances et les plaintes des enseignants sur la première phase.

De plus, l'objectif derrière cette énième réforme est toujours le même : **supprimer des postes !** Le président a commencé à évoquer le reclassement des personnels touché par ces mesures. Il suffit de regarder ce qu'il s'est passé et se poursuit encore aujourd'hui sur le « traitement » infligé aux collègues de GA pour mettre en doute la véracité des paroles. N'oublions pas que les promesses n'engagent que ceux qui y croient !

Devant ce tableau noir, promis pour notre avenir et celui de nos élèves, il n'y a pas à tergiverser. Il va falloir se battre et se mobiliser. Devant une telle destruction programmée des lycées professionnels, nous n'avons pas à choisir le mode de destruction, marteau piqueur ou pelle mécanique ? L'avenir appartient à celles et ceux qui luttent., mais lutter quoi qu'il en coûte car il s'agit de l'avenir de nos élèves présents et futurs. Quand les plus faibles ne peuvent pas se lever, nous enseignants devons prendre nos responsabilités et nous mettre en ordre de marche pour protéger notre modèle éducatif et nos élèves !

Réforme Macron des Lycées Pro Non au grand bond en arrière !



**18 OCTOBRE : MOBILISATION !
GRÈVE ET MANIFESTATION**

CAEN : RECTORAT 10H30

ROUEN : RECTORAT 10H30



**PLAN D'URGENCE
POUR L'ÉDUCATION**

